

ZAMBIE

Date des élections: 5 décembre 1973

But de la consultation

Renouvellement de tous les membres du Parlement à l'échéance régulière de leur mandat.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement monocaméral de la Zambie, l'Assemblée nationale, comprend 136 membres; 125 d'entre eux sont élus, 10 sont nommés par le Président de la République et le *Speaker* est élu par les membres de l'Assemblée nationale parmi les non-parlementaires réunissant les conditions requises pour être éligibles au Parlement.

La durée du mandat de celui-ci est de 5 ans.

Système électoral

Sont électeurs, tous les citoyens zambiens âgés de 18 ans, à l'exception de ceux ayant fait acte d'allégeance à l'égard d'un Etat étranger, des malades mentaux, des condamnés à mort ou à une peine d'emprisonnement ou encore de ceux ne possédant pas une carte nationale d'électeur délivrée aux termes de la Loi relative à l'enregistrement national des électeurs (*National Registration Act*). En outre, ne peuvent pas prendre part au vote les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pour corruption ou pratique illégale dans les 5 années précédant les élections, celles reconnues coupables de telle pratique par décision judiciaire ou enfin celles qui, à la date du scrutin, sont retenues légalement en détention.

L'enregistrement général des électeurs sur les listes électorales a lieu tous les 5 ans et les registres électoraux font l'objet de révisions annuelles. L'exercice du droit de vote n'est pas obligatoire.

Tout citoyen zambien âgé de 21 ans révolus peut être élu ou nommé membre de l'Assemblée nationale à condition d'être membre du Parti uni de l'indépendance nationale, de savoir lire et écrire et de maîtriser la langue officielle de la Zambie. Ne peuvent être élus ou nommés membres de cette Assemblée, les malades mentaux, les faillis non réhabilités, les personnes ayant fait acte d'allégeance vis-à-vis d'un Etat étranger, celles ayant fait l'objet d'une condamnation, ou faisant, aux termes de certaines lois, l'objet de restrictions dans leur liberté de mouvement, ainsi que les détenus.

Les candidats à un siège à l'Assemblée nationale doivent en outre être désignés lors d'élections primaires tenues conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution et leur candidature doit avoir été approuvée par le Comité central du Parti. Le candidat ainsi régulièrement désigné doit déposer 25 *kwachas* et recevoir l'appui d'au moins 9 électeurs de la circonscription concernée. Dans toute circonscription, les 3 candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages lors des élections primaires peuvent se présenter aux élections à l'Assemblée nationale pour représenter cette même circonscription ; cependant, si le Comité central du Parti désapprouve une candidature, considérant qu'elle est contraire aux intérêts de l'Etat, c'est la personne ayant recueilli le nombre de suffrages immédiatement inférieur qui devient candidat.

Les élus qui, au moment de leur élection, font partie de l'administration, de la police, des forces armées ou de tout autre service de l'Etat doivent démissionner de leurs fonctions.

Pour les élections à l'Assemblée nationale, le territoire de la Zambie est divisé en 125 circonscriptions. Dans chacune de ces circonscriptions, chaque électeur vote pour un seul candidat identifié sur le bulletin de vote par un symbole attribué par le Directeur des élections. Est déclaré élu, le candidat ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages.

Toute vacance survenant en cours de législature est pourvue au moyen d'une élection partielle.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

Les élections législatives, tenues à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale, survenue le 30 septembre 1973, ont eu lieu le même jour que les élections présidentielles. Il s'agissait des premières élections générales organisées en Zambie depuis que ce pays est devenu une démocratie à parti unique, en 1972, et depuis l'adoption d'une nouvelle Constitution en 1973 *.

L'unique formation politique du pays **, le Parti uni de l'indépendance nationale, présentait la plupart des 300 candidats aux 125 sièges à pourvoir par élection à l'Assemblée nationale. La campagne électorale, qui s'est en général déroulée dans le calme, a mis aux prises les candidats particulièrement sur deux points : l'idéologie zambienne de l'« humanisme » et le deuxième plan de développement national.

En comparaison avec les dernières élections parlementaires (1968), le taux d'abstentions a été élevé. Plus de la moitié des élus sont relativement jeunes et sont membres de l'Assemblée pour la première fois.

* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 8.

** Voir *Chronique des élections parlementaires VII (1972-1973)*, p. 7.

Le Président Kaunda, réélu pour un troisième mandat avec une écrasante majorité, a annoncé la formation d'un nouveau Gouvernement le 10 décembre 1973.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à l'Assemblée nationale

Nombre d'électeurs inscrits.	1 746 107
Votants.	583 607 (33,4 %)
Bulletins blancs ou nuls.	56 355
Suffrages valablement exprimés.	527 252

Formation politique	Nombre de sièges
Parti uni de l'indépendance nationale.	136

2. Répartition des membres du Parlement par catégories professionnelles

Enseignants.	37
Fonctionnaires d'Etat.	33
Hommes d'affaires, commerçants.	14
Juristes.	9
Ministres.	8
Membres des forces armées et de la police.	4
Agriculteurs.	3
Chefs.	2
Divers.	26
	136

3. Répartition des membres du Parlement par sexes

Hommes.	129
Femmes.	7
	136

4. Moyenne d'âge des membres du Parlement: 43 ans

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
L'évolution parlementaire dans le monde.	5
En Afrique.	5
En Amérique.	8
En Asie.	10
En Europe.	13
Au Moyen-Orient.	17
En Océanie.	18
Chronique électorale.	19
Afrique du Sud.	21
Australie.	27
Bahrein.	31
Belgique.	33
Birmanie.	41
Colombie.	43
Costa Rica.	45
Danemark.	47
El Salvador.	53
Ethiopie	57
Guatemala.	59
Guyane.	63
Islande.	65
Israël.	69
Liechtenstein.	73
Luxembourg.	77
Mexique.	81
Norvège.	85
Portugal.	89
République dominicaine.	93
Royaume-Uni.	95
Suède.	101
Turquie.	105
Union des Républiques socialistes soviétiques.	109
Venezuela.	113
Yougoslavie.	117
Zambie.	123

PUBLICATIONS DU CIDP

Sauf indication contraire, les publications ci-dessous peuvent être obtenues au Bureau interparlementaire, Place du Petit-Saconnex, 1211 Genève 28 (Suisse)

PARLEMENTS — Une étude comparative sur la structure et le fonctionnement des institutions représentatives dans cinquante-cinq pays (2^e édition élargie). Préface de MM. G. Codacci-Pisanelli et A. de Blonay. Version française, 378 pages (1966). Version anglaise également disponible. En vente en librairie et, pour les membres de l'Union, au Bureau interparlementaire, au prix de. **Fr. s. 25.—**

SÉRIE « RAPPORTS ET DOCUMENTS »

1. Problèmes actuels du Parlement.

Rapports et débats. Rapports introductifs et compte rendu *in extenso* des débats du 1^{er} Symposium international organisé à Genève du 4 au 6 novembre 1965. En langue originale, française ou anglaise. 250 pages (épuisé).

2. Le rôle du Parlement dans l'élaboration et le contrôle des plans du développement économique.

Brochure multilingue, en français et en anglais. 50 pages (épuisé).

3. Le Parlement et ses moyens de contact avec l'opinion publique par la presse, la radio et la télévision.

Rapports et débats. Rapports introductifs et compte rendu *in extenso* des débats du 2^e Symposium international organisé à Genève du 5 au 7 décembre 1968. En langue originale, française ou anglaise. 316 pages. » 15.—

4. Le Parlementaire: les exigences de son information dans le monde moderne.

Travaux du 3^e Symposium international organisé à Genève du 18 au 20 janvier 1973.

Deux volumes polycopiés comprenant :

1. Un compte rendu *in extenso* des rapports et débats en langue originale, chaque discours étant suivi d'un bref résumé dans l'autre langue; la liste des participants et celle des orateurs.

2. *Synthèse des résultats d'une Enquête internationale concernant les moyens d'information du parlementaire* — analyse préparée par le Centre international de documentation parlementaire comportant des données comparatives détaillées sous forme de texte et en 13 tableaux composés à partir des réponses reçues de 39 pays. Sections relatives aux bibliothèques parlementaires, aux services de documentation, d'étude et de recherche, aux experts, aux procédures contribuant à informer le parlementaire et aux organes d'inspection et de supervision. Bibliographie sélective (par pays).

Les deux volumes. » 25.—

CHRONIQUE DES ÉLECTIONS PARLEMENTAIRES

I. 1 ^{er} juillet 1966 — 30 juin 1967	
Version bilingue (français-anglais).	» 7.—
II. 1 ^{er} juillet 1967 — 30 juin 1968 *	» 10.—
III. 1 ^{er} juillet 1968 — 30 juin 1969 *	» 15.—
IV. 1 ^{er} juillet 1969 — 30 juin 1970 *	» 30.—
V. 1 ^{er} juillet 1970 — 30 juin 1971 *	» 30.—
VI. 1 ^{er} juillet 1971 ~ 30 juin 1972 *	» 30.—
VII. 1 ^{er} juillet 1972 — 30 juin 1973 *	» 30.—
VIII. 1 ^{er} juillet 1973 — 30 juin 1974 *	» 30.—

(A partir du fascicule II, les élections sont présentées sous forme de fiches détachables.)

* Version anglaise également disponible.